



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021



SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Sigles.....	6
Rapport d'audit du Commissaire Contrôleur sur les états financiers.....	7
Bilan.....	11
Compte de résultat net.....	12
Etat du résultat global.....	13
Etat de variation des capitaux propres.....	14
Etat des flux de trésorerie.....	15
Notes annexes aux états financiers.....	16
• <i>Règles et méthodes comptables</i>	16
• <i>Informations sur le bilan et le hors bilan</i>	43
• <i>Informations sur le compte de résultat</i>	70
• <i>Divers</i>	75



SIGLES

AMAO : Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BISIP : Bank of International Settlement Investment Pool

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement

BRI : Banque des Règlements Internationaux

CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

DMAR : Démarche de MAîtrise des Risques

DTS : Droit de Tirage Spécial

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

FMI : Fonds Monétaire International

FCR : Facilité de Crédit Rapide

FEC : Facilité Elargie de Crédit

FPCE : Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes

GIM-UEMOA : Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA

HTC : Held To Collect

HTCS : Held To Collect and Sell

IAS : International Accounting Standards

IFR : Instrument de Financement Rapide

IFRS : International Financial Reporting Standards

MEDC : Mécanisme Elargi De Crédit

RAMP : Reserves Advisory Management Program

SAGETIL-UMOA : Système Automatisé de GEstion des TItres et de la Liquidité de l'UMOA

SICA-UEMOA : Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA

SPPI : Solely Payment of Principal and Interests

SBA : Stand-By Arrangement (Accord de Confirmation)

SCF : Standby Credit Facility (Facilité de Crédit de Confirmation)

STAR-UEMOA : Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l'UEMOA

TIE : Taux d'Intérêt Effectif

UCAO : Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine

VAR : Value At Risk



Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Rapport d'audit du Commissaire Contrôleur sur les états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2021

Madame et Messieurs les Membres du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA),

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) en sa séance du 21 septembre 2018, nous vous présentons notre rapport d'auditeur indépendant sur les états financiers de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la BCEAO qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat net, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la BCEAO au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Statuts et aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la BCEAO conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Management de la BCEAO. Les autres informations se composent des informations préparées sur une base annuelle par le Management et dont l'objet consiste à fournir aux organes chargés de la gouvernance des informations sur les activités de la BCEAO, ainsi que sur ses résultats financiers et sa situation financière, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers. Ces autres informations ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur indépendant sur ces états. Ces autres informations sont censées être mises à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lecture de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous serons tenus de le signaler.

Responsabilité du management et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Management de la BCEAO est responsable de la préparation des états financiers conformément aux statuts et aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est au Management qu'il incombe d'évaluer la capacité de la BCEAO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation sauf si le Management a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la BCEAO.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la BCEAO.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Management, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Management, du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Le Commissaire Contrôleur

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY
Associé

Le 02 mars 2022



Bilan

Bilan au 31 décembre 2021

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/21 (1)	31/12/20 (2)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
ACTIF					
Avoirs en or	6	1 511 502	1 371 079	140 423	10
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	7	2 714 112	1 319 449	1 394 663	106
Avoirs en monnaies étrangères	8	8 694 687	8 024 819	669 868	8
Créances sur les établissements de crédit	9	6 312 947	5 799 355	513 592	9
Créances sur les Trésors Nationaux	10	1 772 795	483 607	1 289 188	267
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	11	2 970 357	2 952 297	18 060	1
Autres investissements financiers	12	459 173	430 884	28 289	7
Biens immobiliers de placement	13	2 965	3 191	-226	-7
Autres immobilisations	13	487 573	494 728	-7 155	-1
Autres actifs	14	108 358	82 283	26 075	32
TOTAL ACTIF		25 034 469	20 961 692	4 072 777	19
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Billets et monnaies en circulation	15	10 406 739	9 215 755	1 190 984	13
Comptes créditeurs et dépôts	16	7 287 532	5 948 251	1 339 281	23
Transferts à exécuter	17	18 983	3 300	15 683	475
Engagements en monnaies étrangères	18	8 960	8 720	240	3
Engagements envers le Fonds Monétaire International	19	3 875 100	2 473 527	1 401 573	57
Autres passifs	20	258 943	235 626	23 317	10
Provisions pour risques et charges	21	73 827	76 022	-2 195	-3
Réserve de réévaluation des devises	22	108 703	108 703	0	0
Réserve de réévaluation des instruments financiers	23	87 327	93 583	-6 256	-7
TOTAL PASSIF		22 126 114	18 163 487	3 962 627	22
Capital et Réserves	24	2 853 040	2 728 967	124 073	5
Résultat net de l'exercice		55 315	69 238	-13 923	-20
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 908 355	2 798 205	110 150	4
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		25 034 469	20 961 692	4 072 777	19

Remarque : Se référer à la note 27 qui ventile les éléments d'actif et de passif par échéance.

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2021, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Compte de Résultat net

Compte de Résultat net au 31 décembre 2021

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/2021 (1)	31/12/2020 (2)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
Produits d'intérêts		187 264	200 181	-12 917	-6
Charges d'intérêts		68 984	14 970	54 014	361
Résultat net d'intérêts (a)	30	118 280	185 211	-66 931	-36
Dividendes (b)		90	163	-73	-45
Produits de commissions		87 412	72 431	14 981	21
Charges de commissions		915	3 709	-2 794	-75
Résultat net des commissions (c)		86 497	68 722	17 775	26
Produits sur opérations de change		364 521	474 167	-109 646	-23
Charges sur opérations de change		348 139	471 576	-123 437	-26
Résultat net de change (d)	31	16 382	2 591	13 791	532
Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des devises (e)	31	0	2 557	-2 557	-100
Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des instruments financiers (f)		12 687	0	12 687	
Produit net bancaire (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f)	30	233 936	259 244	-25 308	-10
Autres produits ordinaires	32	9 655	7 548	2 107	28
Total des produits nets		243 591	266 792	-23 201	-9
Entretien de la circulation fiduciaire	33	50 040	46 986	3 054	6
Frais généraux	34	118 741	118 890	-149	0
Autres charges ordinaires	35	4	21	-17	-81
Dotations nettes aux amortissements & provisions	36	19 491	31 657	-12 166	-38
Charges d'exploitation générale		188 276	197 554	-9 278	-5
Résultat net de l'exercice		55 315	69 238	-13 923	-20

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2021, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.



Etat du résultat global

Etat du résultat global au 31 décembre 2021

(en millions de FCFA)

	Cfère Notes	31/12/2021 (1)	31/12/2020 (2)	Variation	
				Valeur	%
				(1)-(2)	
Résultat net de l'exercice (1)		55 315	69 238	-13 923	-20
Autres éléments du résultat global (2)		94 266	232 093	-137 827	-59
Eléments imputés qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		94 266	232 093	-137 827	-59
Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or	6	64 096	161 902	-97 806	-60
Plus-values de réévaluation des immobilisations	24	0	624	-624	-100
Ecart actuariel au titre des prestations définies	21	2 339	198	2 141	1081
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	12	27 831	69 369	-41 538	-60
Eléments pouvant donner lieu à reclassification en résultat		0	0	0	-
Gains ou pertes latents des actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat global		0	0	0	-
Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie		0	0	0	-
Résultat global de l'exercice (1) + (2)		149 581	301 331	-151 750	-50

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2021, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat de variation des capitaux propres

Etat de variation des capitaux propres au 31 décembre 2021

(En millions de FCFA)

	Capital	Réserves statutaire et générale	Autres réserves	Revenus/ Résultats accumulés	Gains ou pertes résultant de l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde des capitaux propres au 1^{er} janvier 2020	134 120	371 916	532 586	127 521	1 430 535	2 596 678
Résultat de l'exercice				69 238		69 238
Affectation en réserves			27 717	-127 521		-99 804
Prélèvements						
Autres éléments du résultat global	0	0	624	0	231 469	232 093
- Gains ou pertes latents des actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat global						
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or					161 902	161 902
- Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie						
- Plus-value de réévaluation des immobilisations			624			624
- Ecart actuariels au titre des prestations définies					198	198
- Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global					69 369	69 369
Solde des capitaux propres au 31 décembre 2020	134 120	371 916	560 927	69 238	1 662 004	2 798 205
Effet des changements de méthodes comptables						
Solde des capitaux propres au 1^{er} janvier 2021	134 120	371 916	560 927	69 238	1 662 004	2 798 205
Résultat de l'exercice				55 315		55 315
Affectation en réserves			29 807	-69 238		-39 431
Prélèvements						
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0	94 266	94 266
- Gains ou pertes latents des actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat global						
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or					64 096	64 096
- Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie						
- Plus-value de réévaluation des immobilisations						
- Ecart actuariels au titre des prestations définies					2 339	2 339
- Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global					27 831	27 831
Solde des capitaux propres au 31 décembre 2021	134 120	371 916	590 734	55 315	1 756 270	2 908 355

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2021, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat des flux de trésorerie

Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2021

(en millions de FCFA)

Libellés	31/12/21	31/12/20
ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	55 315	69 238
+ Dotations aux amortissements	16 650	18 903
+ Dotations aux provisions	10 572	13 559
+/- Autres mouvements	-6 892	-7 631
- Reprises de provisions	-7 731	-805
- Produits de cession d'éléments d'actifs	-11	-17
- Dividendes perçus	-90	-163
+ Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs et des passifs d'exploitation (a)	67 813	93 084
(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)	-4 462 808	-1 028 853
Créances sur les établissements de crédit	-513 592	-1 082 963
Créances sur les Trésors Nationaux	-1 289 188	5 809
Autres créances d'exploitation (*)	-2 660 028	48 301
Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation et de la réserve de réévaluation des avoirs en or (c)	2 620 674	2 631 939
Billets & monnaies émis	1 190 984	1 464 514
Comptes courants et dépôts	1 339 281	986 463
Transferts à exécuter	15 683	234
Autres dettes d'exploitation	23 317	21 383
<i>Sous-total</i>	<i>2 569 265</i>	<i>2 472 594</i>
Réserve de réévaluation des avoirs en Or	64 096	161 902
Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des devises	0	-2 557
Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des instruments financiers	-12 687	0
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)	-1 774 321	1 696 170
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
- Acquisition d'autres immobilisations	-9 727	-18 330
+ Produits de cession d'éléments d'actifs	11	17
+ Dividendes reçus	90	163
- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)	-9 626	-18 150
ACTIVITE DE FINANCEMENT		
- Dividendes distribués	-32 000	-64 000
- Autres affectations résultat exercice précédent	-1 000	-25 000
± Opérations pour compte des Trésors Nationaux	-18 060	-1 391 827
± Engagements à long terme	1 401 813	568 764
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)	1 350 753	-912 063
= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)	-433 194	765 957
+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)	9 363 169	8 597 212
= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)	8 929 975	9 363 169
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	31/12/21	31/12/20
Avoirs en or	1 511 502	1 371 079
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	2 714 112	1 319 449
Avoirs en monnaies étrangères (**)	4 704 361	6 672 641
Total	8 929 975	9 363 169

(*) Les autres créances comprennent les avoirs en monnaies étrangères âgées de plus d'un mois.

(**) Cf. Notes 27 (partie des avoirs en monnaies étrangères de moins d'un mois)

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2021, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Note 1 – Cadre juridique et activités

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le Traité du 12 mai 1962, modifié le 20 janvier 2007. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats membres que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les organes de l'UMOA comprennent la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres, la Commission Bancaire, le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.

La Conférence des Chefs d'Etat constitue l'autorité suprême de l'Union. Elle décide de l'adhésion de nouveaux membres, et prend toutes les décisions sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil des Ministres. Le Conseil des Ministres arrête, à l'unanimité, les décisions dans les matières dévolues à sa compétence par les dispositions du Traité de l'UMOA et celles des Statuts de la BCEAO, ainsi que toutes celles que les Gouvernements des Etats membres conviendraient de soumettre à son examen ou de remettre à sa décision.

La gouvernance de la Banque Centrale est assurée par le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UMOA.

Quant aux opérations de la BCEAO, elles se rattachent, d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire et, d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et pouvoir libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir, dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements ainsi qu'aux collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts ou transactions qui lui sont demandés.

Elle peut, également, prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir,



vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors Nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit (8) Agences Principales, et quinze (15) Agences Auxiliaires et un Centre de Traitement Fiduciaire.

Ce réseau comprend également une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Note 2 – Résumé des principes et méthodes comptables

2.1- Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2021

Les états financiers de la BCEAO satisfont aux dispositions des Statuts de la BCEAO en matière de comptabilité et d'informations à fournir. A cet égard, ils sont élaborés sur la base des normes comptables internationales d'information financière (IFRS) et des règles spécifiques à la Banque Centrale.

Les règles spécifiques portent sur l'existence d'une réserve de réévaluation des devises et d'une réserve de réévaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur, en vue de soustraire, en cas de besoin, de la performance de l'exercice les effets de l'évolution défavorable des cours des devises et des valeurs de marché des instruments financiers concernés (Cf. note 2.26).

Du fait de leur mode de fonctionnement, la réserve de réévaluation des devises et celle des instruments financiers sont classées dans le passif du bilan. Ce traitement constitue une spécificité de la BCEAO par rapport aux exigences de classification de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les éléments d'actif et de passif sont présentés, respectivement par ordre de liquidité décroissante et d'exigibilité décroissante. Une analyse des éléments courants (échéance de 12 mois au plus à partir de la clôture de l'exercice) ainsi que des actifs et passifs non courants (échéance de plus de 12 mois après la date de clôture) est présentée à la note 27.

2.2- IFRS nouvelles et révisées, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021

- *Amendements à IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » ; IFRS 9 « Instruments financiers » ; IFRS 7 « Instruments financiers -informations à fournir » ; IFRS 4 « Contrats d'assurance » et IFRS 16 « Contrats de location » - Phase 2*



Dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence, ces amendements visent à aider les sociétés à fournir aux investisseurs des informations utiles sur les effets de ladite réforme sur leurs états financiers concernant ces normes.

Les principales modifications portent sur :

- le traitement à retenir en cas de modifications des flux de trésorerie contractuels suite à la réforme des taux d'intérêt de référence ;
- des exceptions temporaires à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture ;
- des informations supplémentaires à fournir liées à la réforme des taux d'intérêts de référence.

Les modifications visées n'ont pas eu d'incidences sur les états financiers de la Banque du fait de la non application de la comptabilité de couverture et l'Institution n'étant locataire d'aucun immeuble.

– *Amendements à IFRS 16 « Contrats de location »*

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2021, il s'agit des allègements de loyers consécutifs à la Covid-19. Ces amendements prolongent d'un (1) an la période d'application des amendements à IFRS 16 « Contrats de location » en rapport avec la Covid-19 précédemment publiés en 2020. Ils n'affectent que les preneurs.

La BCEAO n'étant pas preneur dans le cadre d'un contrat de location, les options découlant de ces amendements sont sans effet sur ses comptes.

2.3- IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

– *Amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » (1^{er} janvier 2022)*

Les amendements visés apportent des précisions sur les coûts à retenir pour déterminer le coût d'exécution d'un contrat notamment en cas de contrat déficitaire.

Ces modifications n'auront pas d'impact pour la Banque Centrale.

– *Améliorations annuelles des IFRS - cycle 2018-2020 (1^{er} janvier 2022)*

Il s'agit de modifications mineures apportées à :

- IFRS 1 « Première application des normes internationales d'information financière » relatives aux exemptions dont peut se prévaloir une filiale en tant que nouvel adoptant des IFRS ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » précisant le traitement à apporter aux honoraires versés et reçus dans le cadre de la décomptabilisation d'un passif financier ;
- IAS 41 « Agriculture » portant sur l'exclusion des flux liés aux impôts dans les évaluations de la juste valeur.



Elles n'auront pas d'incidences sur les états financiers de la BCEAO.

– *Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles » (1^{er} janvier 2022)*

Dans la pratique, il est ressorti que préalablement à son exploitation, des biens peuvent être produits par une immobilisation corporelle, notamment les échantillons produits pendant les tests de fonctionnement de cet actif. Les amendements apportés précisent le traitement comptable à apporter à ces éléments produits.

Ces modifications seront sans impact pour la Banque.

– *Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » (1^{er} janvier 2022)*

Les amendements apportés à cette norme concernent :

- la suppression d'une référence à une ancienne version du cadre conceptuel ;
- une exception à son principe de comptabilisation des actifs et passifs éventuels pour identifier les obligations qu'un acquéreur aurait assumé lors d'un regroupement d'entreprises ;
- l'ajout d'une mention explicite pour informer qu'un acquéreur ne devrait pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Ces amendements n'auront pas d'incidences pour la BCEAO.

– *IFRS 17 : « Contrats d'assurance » (1^{er} janvier 2023)*

Cette nouvelle norme vient remplacer la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », qui revêtait depuis 2004 un caractère transitoire et permettait de comptabiliser les contrats d'assurance en appliquant les normes comptables locales. Les contrats d'assurance combinent les caractéristiques d'un instrument financier et d'un contrat de service.

La nouvelle norme, révisée en 2020, demande une présentation des résultats sur les services d'assurance (incluant la présentation des revenus d'assurance) séparée de celle des produits et charges financiers des contrats d'assurance. Elle offre également un choix de méthodes comptables pour reconnaître tous les produits et charges financiers des contrats d'assurance en résultat ou pour en reconnaître certains parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Cette norme sera sans effet pour la Banque.

– *Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » (1^{er} janvier 2023)*

Il s'agit des précisions apportées au titre du classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants.

En plus, d'autres amendements visent à améliorer la pertinence des informations à fournir sur les méthodes comptables décrites dans les états financiers et leur utilité pour les utilisateurs des états financiers.

Ces modifications n'auront pas d'incidences sur les états financiers de l'Institution.



– *Amendements à IFRS 4 « Contrats d'assurance » (1^{er} janvier 2023)*

La modification porte sur le report de la date limite de l'exemption temporaire d'application de IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » plutôt que IFRS 9 « Instruments financiers » accordée aux assureurs.

Elle sera sans effet pour l'Institution.

– *Amendements à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » (1^{er} janvier 2023)*

Il a été visé, à travers ces modifications, de faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables.

A termes, leur application n'aura pas d'incidences majeures sur les comptes de la BCEAO.

– *Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » (1^{er} janvier 2023)*

Les amendements portent sur le traitement de l'impôt différé rattaché à des actifs et à des passifs issus d'une même transaction. Précisément, ils réduisent le champ d'application de l'exemption offerte par IAS 12 « Impôts sur le résultat » de ne pas comptabiliser d'impôt différé lors de la comptabilisation initiale d'un actif et d'un passif.

Ils seront sans effet pour la BCEAO.

2.4- Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

2.5- Méthode d'évaluation

Les états financiers de la BCEAO sont présentés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), sa monnaie fonctionnelle, dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de 655,957 FCFA pour 1 Euro. A ce titre, toute opération réalisée dans une monnaie autre que le Franc CFA constitue une transaction en monnaie étrangère, évaluée et comptabilisée conformément à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » (Cf. note 2.7).

La valorisation des éléments de l'actif et du passif figurant dans les états financiers de la BCEAO s'effectue au coût historique, sauf pour certains actifs et passifs financiers (or, titres en devises et éléments d'actif et de passif libellés en devises) qui sont comptabilisés à leur valeur de marché. Les terrains et constructions sont réévalués à dire d'expert selon une périodicité de cinq (5) ans. Toutefois, en cas de changement dans les conditions de marché et quand le management estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative sur ces actifs, la Banque procède à leur réévaluation.

La juste valeur se définit comme « *Le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la*



date d'évaluation ». A cet égard, les indicateurs les plus fiables de la juste valeur sont les valeurs de marché référencées sur les marchés actifs et liquides.

Un instrument financier coté est considéré comme l'étant sur un « marché actif » s'il s'agit d'un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue l'information sur le prix.

Conformément à IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », les trois (3) niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

Niveau 1 : cours, à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, appliqués pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : soit le cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires, soit le cours sur des marchés non actifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires, soit toutes les autres techniques dont les données d'entrées sont basées sur des informations observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif sur le marché.

Niveau 3 : techniques d'évaluation de la juste valeur dont les données d'entrées ne sont pas observables pour l'actif ou le passif sur le marché.

Le tableau ci-après classe les éléments d'actif et de passif de la BCEAO comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 en trois (3) niveaux traduisant la fiabilité relative de leur base d'évaluation, le niveau 1 étant le plus fiable.

(en millions de FCFA)

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Avoirs en or	1 511 502	1 371 079					1 511 502	1 371 079
Avoirs sur le FMI	2 714 112	1 319 449					2 714 112	1 319 449
Avoirs en monnaies étrangères	5 208 426	7 250 195					5 208 426	7 250 195
Autres investissements financiers					459 173	430 884	459 173	430 884
Immobilisations (Terrains et constructions)					423 545	432 954	423 545	432 954
Montant total des éléments d'actif évalués à la juste valeur	9 434 040	9 940 723	0	0	882 718	863 838	10 316 758	10 804 561
Engagements en monnaies étrangères	91	91	0	0	0	0	91	91
Engagements envers le FMI	1 996 391	635 867	0	0	0	0	1 996 391	635 867
Montant total des éléments de passif évalués à la juste valeur	1 996 482	635 958	0	0	0	0	1 996 482	635 958

Les actifs et passifs dont les valeurs sont basées sur des cours de marché actif, et qui sont par conséquent classés au niveau 1, comprennent les avoirs en or (Note 6), les avoirs sur le FMI (Note 7), les avoirs en devises auprès des correspondants, exceptés les actifs évalués au coût amorti (Note 8) et les engagements envers les correspondants et le FMI, non compris les dettes et emprunts divers (Notes 18 et 19).



Concernant le niveau 2, les données d'entrées ne sont pas directement observables mais évaluées sur la base des cours de marché. Aucun poste d'actif ou de passif n'est classifié à ce niveau.

La juste valeur de terrains et constructions, évaluée périodiquement, est déterminée conformément aux techniques correspondant au niveau 3.

En effet, en l'absence d'un marché actif de l'immobilier, la méthodologie d'estimation utilisée par les experts évaluateurs est celle des surfaces corrigées et les prix appliqués sont obtenus, soit par comparaison pour un terrain nu, soit par reconstitution pour une tâche élémentaire de construction avec toute la sujétion de fournitures et de mise en œuvre complète, soit le prix de remplacement à neuf.

Par ailleurs, les autres investissements financiers qui portent exclusivement sur des titres de participation (cf. Note 12) sont évalués sur la base de la valeur mathématique des entités concernées, que la BCEAO considère comme la juste valeur de niveau 3, comme expliqué à la Note 2.16. La BCEAO a retenu l'option irrévocable offerte par la norme IFRS 9 de la comptabilisation de ces instruments de capitaux propres à la juste valeur par les capitaux propres. La Banque considère que la juste valeur des titres de participation de sociétés en liquidation est nulle.

2.6- Effets des transactions et événements

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès que ceux-ci se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercice comptable, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Dans ce cadre, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.7- Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. Les gains ou pertes de change sur les transactions sont constatés, au fur et à mesure, en compte de résultat. Par ailleurs, en fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours fixing de change en vigueur. Les gains ou pertes de change, qui en découlent, sont enregistrés dans le compte de résultat, conformément à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des devises. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais



normalisés de règlement – livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan à la date de mise à disposition, sans constatation des engagements en hors bilan.

2.8- Impôts et taxes

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 7 des Statuts et à l'article 10 du Protocole relatif aux privilèges et immunités, annexé au Traité de l'UMOA.

2.9- Avoirs en or

En l'absence d'une norme IAS/IFRS spécifique au traitement des avoirs en or et conformément à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », la BCEAO a retenu de comptabiliser ses avoirs en or, au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Par ailleurs, le stock d'or détenu est évalué mensuellement sur la base de la moyenne du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du mois. L'écart de réévaluation (plus-values ou moins-values de réévaluation) de l'or est porté directement dans les autres éléments du résultat global et n'est pas recyclable ultérieurement en résultat.

2.10- Avoirs sur le FMI, Opérations pour compte des Trésors Nationaux et Engagements envers le FMI

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par des conventions signées avec les Etats membres de l'UMOA^(*). Conformément à ces accords, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est, en outre, dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 13, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales dispositions financières sont exposées ci-après :

- La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quote-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS, destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA, sont faites à son profit.
- La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrevaletur en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :

(*) Convention du 24 septembre 1981 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI des Etats membres de l'UMOA, signée avec les Etats du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Sénégal et du Togo.

Convention du 07 juin 1984 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI de l'Etat du Mali.

Convention du 24 août 2001 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI de l'Etat de Guinée-Bissau.



- les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;
 - les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;
 - les tirages dont l'objet est de suppléer des baisses de recettes de l'Etat ;
 - les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.
- La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les achats dont la contrepartie en francs CFA n'est pas mise à la disposition des Etats ainsi que le montant du principal à rembourser.
 - La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.
 - La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. Elle rembourse aux Etats la contrevaletur, en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

Sur cette base, les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription, d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale (FCFA) au niveau des opérations pour compte des Trésors Nationaux et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences de change entre les montants versés aux Trésors Nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de résultat.

Les fonds versés aux Trésors Nationaux par la BCEAO sont remboursés à cette dernière conformément au calendrier d'amortissement prévu par le FMI pour chaque tirage. Par ailleurs, ces créances donnent lieu au paiement d'intérêts en faveur de la BCEAO, à compter de la date et en fonction du taux d'intérêt indiqués par le FMI.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en FCFA (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de résultat.



A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA de fin de mois. Les gains et pertes latents sont constatés directement au compte de résultat, en contrepartie de comptes d'ajustement, conformément aux dispositions de l'Article V Section 11 des Statuts du FMI.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations mensuelles sont portées au compte de résultat.

2.11- Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BCEAO sont détenues dans des comptes à vue, des comptes à terme et sont également investis dans des portefeuilles de titres en devises.

2.12- Portefeuille de titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Ces titres sont classifiés en trois (3) catégories, ci-après, en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle économique de gestion retenu par la Banque.

- ***Actifs financiers évalués coût amorti avec taux d'intérêt effectif***

Ce sont des actifs financiers (obligations et bons de trésors détenus) dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement du remboursement du principal et des intérêts sur le principal et pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision de les garder jusqu'à l'échéance. Il s'agit du portefeuille d'investissement constitué en majorité de titres souverains de la zone euro, des Etats-Unis et, plus généralement, de pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), ainsi que d'agences et institutions financières internationales. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers évalués coût amorti font l'objet d'une estimation de pertes de crédit attendues et les corrections de valeur sont constatées, le cas échéant, en compte de résultat.

- ***Actifs financiers évalués en juste valeur par les capitaux propres***

Ce sont des actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement du remboursement du principal et des intérêts sur le principal et pour lesquels la Banque Centrale opte pour un modèle de gestion visant à percevoir les flux de trésorerie contractuels des instruments et à les vendre éventuellement. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres et n'est pas recyclable ultérieurement en résultat. Les actifs financiers évalués en juste valeur par les capitaux



propres font l'objet d'une estimation de pertes de crédit attendues et les corrections de valeur sont constatées, le cas échéant, en capitaux propres.

- **Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat**

Cette catégorie regroupe, par défaut, les actifs financiers qui n'ont été classés dans aucune des deux (2) catégories ci-dessus visées.

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils se composent de bons du Trésor et valeurs assimilées en devises cotées. Il s'agit du portefeuille de transaction et des parts de fonds communs de placement gérées par des Institutions financières internationales (Banque des Règlements Internationaux et Banque Mondiale).

Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat.

2.13- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres évalués au coût amorti arrivant à maturité dans plus d'un (+1) mois sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

La trésorerie en devises fait l'objet de réévaluation à la fin de chaque période.

La variation de juste valeur est immédiatement constatée en résultat sous forme de gains ou de pertes de réévaluation (Cf. Notes 30 et 31).

2.14- Créances sur les établissements de crédit

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension), soit de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Les autres créances sur les établissements de crédit incluent les créances impayées qui font l'objet d'un amortissement selon un échéancier. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement au coût amorti. Les intérêts sont portés au compte de résultat.

Ces créances résultant des opérations de refinancement des établissements de crédit font l'objet, à chaque date d'arrêt, d'une analyse en vue de déterminer la nécessité d'une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues. Il ressort des analyses que le risque de crédit sur ces actifs financiers est négligeable au regard de leurs maturités d'une (1) semaine, un (1)



mois, trois (3) mois ou six (6) mois et de leur garantie systématique par des collatéraux couvrant intégralement les montants transigés (cf. Note 28). En conséquence, ces instruments ne font pas l'objet d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

2.15- Créances sur les Trésors Nationaux

Conformément aux dispositions de ses Statuts, la Banque Centrale n'accorde plus de concours monétaires directs aux Etats. Toutefois, il subsiste dans les livres de la Banque, des concours de créances liés aux concours consolidés sur les découverts statutaires accordés aux Trésors Nationaux, au titre de l'article 16 des anciens Statuts.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de ses sessions des 27 juillet 2009 et 28 mai 2011, a autorisé la mise à disposition, par la Banque Centrale, de ressources adossées respectivement aux allocations générale et spéciale de DTS du 28 août 2009 et du 09 septembre 2009, accordées par le FMI, en faveur des Etats membres de l'UMOA. Dans ce cadre, la BCEAO a consenti aux Etats membres, en septembre, en décembre 2009 et en mai 2011, des concours monétaires équivalents à la contre-valeur en franc CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat. A fin décembre 2021, ces concours sont intégralement remboursés à l'exception d'un Etat membre qui bénéficie, par Avenant aux Conventions, autorisé par le Conseil des Ministres de l'Union en 2015, d'un rééchelonnement sur une durée de quarante (40) ans.

En outre, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de sa session du 20 août 2021, a autorisé la mise à disposition, par la Banque Centrale, des ressources adossées aux allocations générales de DTS du 23 août 2021, accordées par le FMI, en faveur des Etats membres de l'UMOA. Dans ce cadre, la BCEAO a consenti aux Etats membres des concours monétaires équivalents à la contre-valeur en francs CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat, avec une maturité de vingt (20) ans, un remboursement in fine du capital et un taux d'intérêt fixé en fonction du taux en vigueur de la commission appliquée par le FMI sur les DTS. Selon les dispositions de la Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 20 août 2021, ces concours seront renouvelables à leur échéance.

Les autres créances sur les Trésors Nationaux concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, les créances sur un Etat membre au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées.

Les concours, analysés comme des prêts, sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués en fin de période au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif (TIE). Les intérêts générés sur ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances sur les Etats membres de l'UMOA font l'objet, à chaque date d'arrêté, d'une analyse en vue de déterminer la nécessité d'une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues. L'analyse du risque de crédit sur ces actifs financiers se base sur les caractéristiques



des conventions, de l'historique des flux de trésorerie liés aux remboursements des échéances et sur une analyse prospective tenant compte de l'évolution des indicateurs macro-économiques clés des Etats membres (taux de croissance économique et maîtrise du déficit budgétaire).

2.16- Autres investissements financiers et prêts au personnel

✍ Autres investissements financiers

Les autres investissements financiers portent exclusivement sur des titres de participation. D'une façon générale, les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception de celles détenues dans le capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de celui du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) qui représentent plus de 20 % du capital de chacune de ces entités.

Toutefois, il ressort de l'analyse des dispositions des Statuts de la BOAD et du GIM-UEMOA que la BCEAO n'exerce pas de contrôle et ne dispose pas d'influence notable sur ces entités. Les participations de la BCEAO dans le capital de la BOAD et du GIM-UEMOA résultent essentiellement de dispositions institutionnelles de l'UMOA, notamment le Traité de l'UMOA et l'Accord instituant une Banque Ouest Africaine de Développement. En conséquence, l'application des normes IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats » ne s'impose pas à la BCEAO pour le traitement comptable des participations dans le capital de ces entités.

Sous ces considérations, ces actifs représentent des placements stratégiques dans des instruments de capitaux propres. A cet égard, conformément à IFRS 9 « Instruments financiers », la BCEAO a opté pour le choix irrévocable du traitement des variations de leur juste valeur dans les capitaux propres. De ce fait, en l'absence de leur cotation sur un marché actif et de mise en distribution de dividendes par la BOAD (du fait de ses statuts) et par le GIM-UEMOA, la Banque a retenu d'évaluer ces actifs financiers selon la méthode patrimoniale d'actif net réévalué ou valeur mathématique des titres concernés (sur la base des derniers états financiers annuels certifiés disponibles) et de les classer en juste valeur de niveau 3. Les variations de juste valeur sont enregistrées en « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables en résultat.

Les produits issus des participations (dividendes) sont comptabilisés dans le compte de résultat.

✍ Prêts au personnel

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Ultérieurement, ces actifs sont évalués au coût amorti sur la base du TIE. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat.



A chaque clôture, un examen de l'évolution du risque de crédit sur ces prêts est effectué, afin de déterminer et constater, le cas échéant, les corrections de valeurs au titre de pertes de crédit attendues.

2.17- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Seuls les terrains et les constructions sont réévalués tous les cinq (5) ans. Toutefois, en cas de changement dans les conditions de marché et quand la Banque estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative, elle procède à une réévaluation.

L'évaluation des terrains et des immeubles est effectuée selon le modèle de la réévaluation, conformément aux dispositions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les réévaluations sont effectuées à dire d'expert et à la suite d'inventaires physiques.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie des comptes d'immobilisations concernés.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation.

Les durées de vie utile retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées de vie utile
Terrains	Indéfinie
Constructions	20 à 60
Matériels et mobiliers	5 à 10
Logiciels	3
Patrimoine artistique	Indéfinie

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée, afin de s'assurer que leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur recouvrable fait apparaître une décote significative et durable. La valeur recouvrable, servant au calcul d'une provision durable, est déterminée en tenant compte des facteurs tels que :



- l'importance significative de la perte de valeur constatée sur l'actif et sa durée ;
- l'évolution du marché ;
- l'inadéquation de l'actif au marché ;
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de recouvrer la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Par ailleurs, la Banque a opté pour la comptabilisation des immobilisations reçues à titre gracieux (IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ») selon la méthode dite de « Subvention constatée en produits différés ». A cet égard, les biens concernés sont inscrits à l'actif en contrepartie de la constatation de produits différés (produits constatés d'avance) au passif.

Ces produits différés sont repris en compte de résultat sur une base systématique et rationnelle de la durée d'utilité de l'actif auxquels ils sont associés.

2.18- Immeubles de placement

Les immeubles de placement concernent les biens immobiliers (terrains ou bâtiments) détenus par la Banque pour en tirer des loyers versés par des tiers autres que les membres de son personnel, conformément aux dispositions de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ». Les immeubles de placement sont évalués initialement et ultérieurement selon la méthode du coût. Ces immeubles font également l'objet de tests de dépréciation.

A chaque arrêté, la BCEAO examine les créances locatives en vue d'apprécier le risque de crédit et constater, le cas échéant, les corrections de valeurs au titre de pertes de crédit attendues.

Par ailleurs, à l'instar des terrains et les constructions, les immeubles de placement sont réévalués tous les cinq (5) ans, à dire d'expert et à la suite d'inventaires physiques. Les résultats de ces réévaluations fournissent une indication de la valeur de marché des immeubles de placement

2.19- Stocks de billets et monnaies non émis

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la fin de chaque période mensuelle et à la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charges de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.



2.20- Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation correspondent à la différence entre les billets et monnaies émis par la Banque Centrale et ses encaisses en billets et monnaies CFA. Ils sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur juste valeur du fait de leur exigibilité à vue.

2.21- Comptes créditeurs et dépôts

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur car exigibles à vue. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de résultat.

2.22- Transferts à exécuter

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds à exécuter sont portés au bilan à leur juste valeur car exigibles à vue.

2.23- Engagements en monnaies étrangères

La Banque Centrale a contracté des emprunts auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur juste valeur.

En fin de période, les engagements en monnaies étrangères correspondant à des emprunts en devise sont évalués au coût amorti. Les charges d'intérêts, calculées au TIE, et les différences de change sont portées au compte de résultat.

2.24- Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

2.25- Avantages du personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médailles de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée.

Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et n'a aucune obligation



(juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

La Banque ne dispose pas d'actifs de couverture afférents à son régime de retraite.

Les engagements de la Banque Centrale à verser au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global des capitaux propres.

Une provision est enregistrée au passif du bilan de la Banque Centrale pour couvrir l'intégralité de ses engagements de retraite. Elle est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses démographiques issues des informations les plus récentes y relatives, diffusées par les instituts en charge des statistiques dans chacun des pays membres de l'UMOA, d'évolutions de salaires, de l'inflation, du taux d'actualisation (taux à long terme des emprunts d'Etat dans l'UMOA) et de départs anticipés.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (taux d'actualisation, taux d'évolution du salaire...) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes) enregistrés immédiatement et en totalité dans les capitaux propres au titre des autres éléments du résultat global.

S'agissant des engagements au titre des médailles de travail, ils sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat sous forme de provision.

En effet, des médailles de travail sont versées au personnel, selon leur ancienneté, au sein de l'effectif en activité de la Banque. Ils constituent des avantages à long terme au titre des avantages du personnel. Ces avantages à long terme sont évalués de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi.

Toutefois, les ajustements nécessaires au titre de l'exercice sont comptabilisés immédiatement en résultat en contrepartie de la provision inscrite au passif du bilan de la Banque.

2.26- Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

✎ Réserve pour Risques Bancaires Généraux

La Banque Centrale constitue une réserve affectée à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. La réserve est dotée par un prélèvement sur le bénéfice lorsque les raisons de prudence l'imposent. La réserve pour risques bancaires généraux fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.



✎ Réserve sur risques de refinancement

Cette réserve est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

La réserve sur risques de refinancement fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.

✎ Réserve de réévaluation des devises

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

Conformément à la Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA n° 003 du 24 mars 2016 portant modalités de fonctionnement de la réserve de réévaluation des devises dans les livres de la BCEAO, la réserve de réévaluation des positions de change est alimentée, soit par l'excédent net latent des écarts de réévaluation mensuelle des devises, soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, sur Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA.

Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve de réévaluation des devises.

La réserve de réévaluation des devises est incluse dans le passif du bilan de la BCEAO.

✎ Réserve de réévaluation des instruments financiers

La réserve de réévaluation des instruments financiers est destinée, à l'instar de la réserve de réévaluation des devises, à atténuer l'impact défavorable de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de résultat de la BCEAO.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est alimentée suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, par affectation du résultat de la Banque, notamment pour un montant correspondant aux profits nets latents dégagés sur l'évaluation des instruments financiers.

Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est incluse dans le passif du bilan de la BCEAO.

2.27- Instruments dérivés

A la date d'arrêté, soit le 31 décembre 2021, la BCEAO n'a réalisé aucune opération sur des instruments dérivés.



2.28- Autres engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations.

Les autres engagements hors bilan sont composés notamment d'engagements sur titres, d'engagements de garantie ainsi que de valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés en hors-bilan à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

Les engagements hors bilan font l'objet, à chaque date d'arrêt, d'une analyse en vue de déterminer si des engagements de prêt ou des contrats de garantie financière pouvant faire l'objet d'estimation de pertes de crédit attendues sont enregistrés. Le cas échéant, une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues est constatée.

2.29- Reconnaissance des produits et des charges

La reconnaissance des produits et des charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers, liées aux variations de taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de résultat ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.30- Jugements comptables critiques et estimations

L'établissement des états financiers, sur la base des normes IFRS et des règles spécifiques à la Banque Centrale, nécessite des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles.

Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience passée, des informations disponibles et d'autres facteurs jugés pertinents. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées.

Les révisions des estimations sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les principaux jugements et estimations appliquées sont résumés ci-après :



Principaux jugements :

- *Classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers* : la classification et l'évaluation d'un actif ou d'un passif financier conformément à IFRS 9 appellent des jugements de la part de la Banque.
- *Risque de crédit associé aux créances sur les Etats* : à la date d'arrêté, la Banque a examiné les conventions de créances avec les Etats membres de l'UMOA en vue d'évaluer l'évolution du risque de crédit associé à ces actifs financiers. Les analyses effectuées, catégorie de créance par catégorie de créance, sur la base des caractéristiques des conventions, de l'historique des flux de trésorerie et d'une analyse prospective (perspectives économiques et financières des Etats membres) n'ont pas mis en évidence un risque avéré de défaillance des Etats membres ou une dégradation du risque de crédit par rapport à la période précédente. Les mesures d'endiguement et les politiques de relance mises en œuvre par les Etats et la BCEAO ont atténué l'ampleur ainsi que l'impact de la crise de la Covid-19 et permettent d'assurer une reprise économique rapide et durable. Sur cette base, le risque de crédit est jugé négligeable sur ces créances et aucune correction de valeur pour pertes de crédit attendues n'est constatée.
- *Risque de crédit associé aux prêts au personnel* : à la date d'arrêté, la Banque a estimé les pertes de crédit attendues sur les prêts au personnel. Les résultats de ces estimations étant peu significatifs, la Banque n'a pas jugé opportun la constatation de correction de valeurs sur ces actifs. L'actualisation annuelle des analyses effectuées n'a pas mis en évidence, pour ces actifs financiers, une dégradation du risque de crédit par rapport à la période précédente.
- *Risque de crédit associé aux créances locatives* : la Banque a examiné les créances locatives et a conclu au caractère négligeable du risque de crédit y attaché, en l'absence d'incidents enregistrés au cours des trois (3) dernières années.
- *Consolidation* : comme expliqué à la note 2.16, les dispositions des normes relatives à la consolidation ne s'appliquent pas à la BCEAO.

Principales estimations :

- *Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par les autres éléments du résultat global* : à chaque arrêté, la Banque apprécie l'évolution du risque de crédit associé aux instruments financiers concernés par la dépréciation. En cas d'augmentation du risque de crédit, les pertes de crédit attendues sont calculées et les corrections de valeurs constatées dans les différentes étapes du modèle de dépréciation de la norme IFRS 9.
- *Dépréciation des immeubles de placement évalués au coût* : à chaque arrêté, la Banque passe en revue ses immeubles de placement évalués au coût pour déterminer si une



dépréciation s'est produite. Si cette indication objective existe, la dépréciation est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui nécessitent des estimations.

- *Juste valeur des instruments financiers* : la juste valeur des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs est évaluée à l'aide de techniques d'évaluation. Celles-ci sont validées et périodiquement revues afin de refléter au mieux la juste valeur des instruments financiers évaluée à la date de référence.

S'agissant spécifiquement des titres de participation non consolidés, ils sont évalués en appliquant la méthode de l'actif net corrigé ou de la valeur mathématique, que la BCEAO considère comme étant la plus appropriée pour donner une image représentative de la valeur intrinsèque de la quote-part qu'elle détient dans les capitaux propres de ces entités^(*).

- *Avantages postérieurs à l'emploi* : la valeur actuelle des obligations liées aux engagements de retraite et aux médailles de travail est tributaire des hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. Pour sa part, à la fin de chaque exercice, le taux d'actualisation utilisé pour la détermination de ces obligations correspond au taux à long terme des emprunts d'Etat dans l'UMOA. Les estimations des autres variables sont effectuées sur la base du meilleur jugement par les Services compétents de la Banque.

2.31- Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements significatifs ayant un lien avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers.

A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture (événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements), sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

2.32- Changement de méthodes, d'estimations comptables

Non applicable.

2.33- Impact de la pandémie de la Covid-19

En vue d'atténuer l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur le système bancaire et le financement de l'activité économique dans l'Union, la BCEAO a poursuivi en 2021 la mise en œuvre de mesures de riposte et d'accompagnement. A ce titre, la Banque Centrale a continué les opérations d'injections de liquidité à taux fixe sur les guichets d'open-market à une

(*) La Banque prévoit d'explorer des méthodes alternatives de valorisation de ses titres de participation. A cet égard, elle appréciera le résultat des travaux envisagés par rapport à celui de la méthode en vigueur au titre de ses principaux jugements comptables et estimations.



semaine et à un mois lancées à compter du mois d'avril 2020. Par ailleurs, après le programme des émissions de bons Covid-19, qui a pris fin au 31 décembre 2020, un nouveau mécanisme d'émission d'obligations dites de "relance" (OdR) par les Etats a été mis en place, en 2021, pour permettre aux États de lever des ressources longues à des taux favorables pour le financement de leurs plans de relance. Toutes les obligations de relance émises par les États en 2021 sont éligibles au guichet spécial dénommé « Guichet de relance » ouvert par la BCEAO pour leur refinancement. En outre, les Etats membres de l'UEMOA ont décidé de mobiliser des ressources sur le marché financier régional par l'émission de bons dénommés « Bons de Soutien et de Résilience » (BSR), en vue de financer des besoins urgents de trésorerie. Afin d'assurer les meilleures conditions financières à ces émissions, la Banque Centrale a ouvert un guichet spécial de refinancement d'une maturité de douze mois, dénommé « Guichet de Soutien et de Résilience ».

Enfin, le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale a maintenu inchangés ses taux directeurs en 2021. Le CPM avait, au cours de sa réunion du 22 juin 2020, baissé de 50 points de base les taux directeurs de la BCEAO, à compter du 24 juin 2020.

Sous ces considérations, hormis la baisse des produits issus du refinancement (cf. Note 30) induite par la mise en œuvre des mesures visées, la pandémie de la Covid-19 n'a pas d'impact significatif sur les états financiers de la BCEAO. En outre, aucun report d'échéance n'a été accordé par la Banque Centrale.

Note 3 – Gestion des risques

Les risques gérés à la BCEAO sont de trois types : le risque stratégique, le risque financier et le risque opérationnel.

3.1. Le risque stratégique

Le risque stratégique est défini comme le risque lié aux orientations stratégiques et politiques fixées par une organisation pour réaliser ses missions dans le respect des attentes des parties prenantes et faire face aux mutations des environnements interne et externe. A la BCEAO, ce risque concerne ses missions fondamentales ainsi que les orientations définies par ses Organes, et particulièrement celles inscrites au Plan Stratégique.

3.2. Le risque financier

Le risque financier est le risque de perte consécutive à une opération sur un actif financier ou une opération économique ayant une incidence financière. Il est lié aux incertitudes inhérents aux marchés financiers. La gestion du risque financier a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO. Dans ce cadre, la Banque est exposée aux principaux risques ci-après.



✍ Risque de crédit

Le risque de crédit mesure la capacité de l'émetteur des obligations à honorer ses engagements (paiement périodique des coupons et remboursement du principal à l'échéance). Il est apprécié sur la base d'un « rating » minimum, car les objectifs de gestion contraignent la BCEAO à la souscription d'instruments financiers offrant un degré élevé de liquidité et de sécurité, apprécié à partir du rating ainsi que du statut de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué.

Le rating renseigne sur la qualité de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué. Il est constitué des notes attribuées par des agences spécialisées et indépendantes telles que Moody's, Standard & Poor's et Fitch IBCA. Il donne des indications sur l'aptitude de l'émetteur du titre ou du dépositaire d'un placement en espèces à faire face au paiement des intérêts et du capital. Le rating fait l'objet d'évaluations périodiques.

✍ Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque de ne pouvoir trouver un acquéreur pour un titre que l'on désire revendre, ou de ne pouvoir revendre un titre sans affecter substantiellement son prix de marché.

Au regard de la contrainte de liquidité plus ou moins forte pesant sur les réserves de change, les contreparties privilégiées par la Banque Centrale sont celles qui présentent un risque de type « souverain ». Toutefois, la BCEAO admet dans son univers d'investissement des risques autres que souverains qui bénéficient d'un rating élevé et dont les supports offrent un degré de liquidité proche de celui de titres d'Etat.

✍ Risque de marché

Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques de marché.

✓ Risque de change

Les actifs financiers évalués en juste valeur et ceux évalués au coût amorti sont principalement constitués en euros.

La Banque Centrale assure une gestion active du risque de change sur les opérations avec le FMI.

Des opérations de change sont effectuées dans le cadre de la gestion du Fonds de liquidité. Pour la gestion du risque de change, il a été développé et mis en œuvre un modèle de suivi selon la technique de la « Value At Risk » (VAR). En outre, les règles de gestion du portefeuille en devises de la Banque Centrale instituent un maximum d'engagement de l'actif par agent et des limites de pertes (latentes et effectives).



Par ailleurs, des opérations de change sont également effectuées avec les banques de l'Union, leur couverture est assurée de façon systématique et immédiate par des opérations de change conclues avec des correspondants extérieurs. Ce dispositif permet d'atténuer le risque de change.

✓ **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt associé aux placements obligataires est celui d'une variation des taux d'intérêt sur le marché et de l'impact de cette variation sur le prix des obligations. Il est apprécié en fonction des différents portefeuilles ou catégories d'actifs.

x Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat

Cette catégorie d'actifs financiers est réévaluée mensuellement à leur juste valeur c'est-à-dire à leur valeur de marché.

Sur cette base, ces instruments financiers sont exposés aux risques de taux d'intérêt. En pratique, cela signifie qu'une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'un titre évalué en juste valeur par résultat et inversement.

Le risque de taux d'intérêt sur le Fonds de liquidité, constitué de titres évalués en juste valeur par résultat et qui fait l'objet d'une gestion active, est géré de manière relative par rapport à un portefeuille de référence ou « benchmark » dont les caractéristiques traduisent les choix à moyen terme du couple risque/rendement de la Banque Centrale.

La mesure du risque de taux d'intérêt est effectuée au travers de la duration qui est définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.

Afin de limiter les risques pris lors des investissements, le cadre de gestion des réserves de change de la BCEAO a limité l'écart maximal de duration entre les Fonds abritant les titres évalués en juste valeur par résultat et leur portefeuille de référence ou « benchmark ».

Les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat sont constitués de titres d'Etat et d'agences.

x Actifs financiers évalués au coût amorti

Ces actifs financiers sont réévalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui lui-même est déterminé à la date d'acquisition du titre. Ainsi, la variation des taux d'intérêt sur les marchés financiers n'a pas d'influence sur la comptabilisation de cette catégorie d'actifs, sauf en cas de cession anticipée. Il s'agit principalement du portefeuille d'investissement constitué en majorité de titres souverains de la zone euro et des Etats-Unis présentant des risques de pertes attendues peu significatifs.



x Actifs financiers évalués en juste valeur par capitaux propres

Ces actifs financiers sont évalués ultérieurement à leur juste valeur au cours du jour le plus récent ou à leur valeur de marché (mark to market) et sont donc exposés aux risques de taux d'intérêt.

De ce fait, une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation *actifs financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres* et inversement.

La mesure du risque de taux d'intérêt est également effectuée au travers de la duration, définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.

✓ Autres risques de marché

Les autres risques de marché sont les risques que la valeur des instruments financiers varie en raison de facteurs autres que les cours des devises et les taux d'intérêts.

3.3. Le risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes financières, d'atteinte à la réputation, d'incapacité à atteindre les objectifs des structures, résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des procédures, au personnel, aux systèmes ou aux événements extérieurs. Il intègre le risque de discontinuité d'activité lié aux événements très rares mais à conséquences extrêmes, le risque juridique lié à la non-conformité aux obligations légales, réglementaires et contractuelles, le risque sanitaire ainsi que le risque projet.

La gestion des risques opérationnels à la BCEAO consiste à assurer la bonne conduite des activités et l'exécution efficiente des opérations dans le cadre de la réalisation de ses missions et l'atteinte de ses objectifs. A cet effet, la Banque a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques.

Ce dispositif a été réaménagé en 2013 par la mise en place d'une Démarche de MAîtrise des Risques (DMAR) ayant abouti à l'élaboration d'une cartographie des risques ainsi qu'un guide méthodologique permettant notamment une claire compréhension des concepts relatifs au risque opérationnel. Le dispositif intègre également des activités d'audit interne et d'inspection. Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour identifier, évaluer et traiter les risques. Ces risques sont contrôlés en se fondant sur un ensemble de politiques, de directives et de procédures. La mise en place d'une base des incidents opérationnels permet d'objectiver l'évaluation des risques.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

Par ailleurs, La BCEAO dispose d'un Plan de Continuité d'Activité qui lui confère la capacité à poursuivre ses activités essentielles à des niveaux prédéfinis acceptables suite à une crise.



Note 4 – Centralisation des comptes, audit et approbation des comptes

4.1- La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération, du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et du Centre de Traitement Fiduciaire font l'objet d'une centralisation au Siège.

4.2- Audit et approbation des comptes

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre de chaque année par le Conseil d'Administration sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de l'article 108 des Statuts de la BCEAO.

En application de l'article 87 des Statuts, un Comité d'Audit composé de quatre Administrateurs de la Banque, est chargé d'apprécier la qualité de l'administration, du fonctionnement, de l'information financière et du système de contrôle de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 107 de ses Statuts. Il est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des Agences dans les Etats et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale. En outre, le Commissaire Contrôleur est chargé du contrôle de la comptabilité du Siège et du Centre de Traitement Fiduciaire ainsi que de celles du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération. Le Conseil des Ministres de l'Union a procédé, lors de sa session ordinaire de septembre 2018, à la désignation des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur pour la vérification des comptes des exercices 2018 à 2023. A cet égard, le Cabinet Racine, membre d'Ernst & Young a été désigné comme Commissaire Contrôleur.



Note 5 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

Monnaies étrangères et or	31/12/21 en FCFA	31/12/20 en FCFA	Variation en %
1 Dinar des Emirats Arabes (AED)	157,920	145,850	8,28
1 Yuan chinois (CNY)	91,170	81,760	11,51
1 Dollar des Etats Unis (USD)	579,160	534,560	8,34
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	780,640	729,630	6,99
1 Franc suisse (CHF)	634,940	607,260	4,56
1 Yen japonais (JPY)	5,031	5,186	-2,99
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	811,736	776,552	4,53
1 Dollar canadien (CAD)	455,750	419,600	8,62
1 Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCA)	811,734	776,555	4,53
1 Once d'or	1 034 682,000	989 942,000	4,52

Evolution mensuelle du cours du Droit de Tirage Spécial (DTS) : valeur 1 DTS en FCFA en fin de mois	2021	2020
janvier	778,761	817,246
février	778,896	820,638
mars	792,859	817,131
avril	779,628	824,109
mai	779,790	808,176
juin	787,338	805,856
juillet	788,170	782,336
août	789,463	779,519
septembre	798,133	788,614
octobre	797,277	791,567
novembre	808,643	783,039
décembre	811,736	776,552



Informations sur le bilan et sur le hors-bilan

Bilan Actif

Note 6 – Avoirs en or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/12/21		31/12/20		Variation	
	en onces	en millions de FCFA	en onces	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Or en dépôt au Siège	119 713,03	123 865	119 713,03	118 509	5 356	5
Or en dépôt à la Banque de France	1 054 479,65	1 091 051	1 054 479,65	1 043 874	47 177	5
Or solde compte poids	42 764,81	44 248	59 701,41	59 101	-14 853	-25
Or en cours de route	0,00	0	0,00	0	0	0
Or en dépôt à la BRI	243 880,19	252 338	151 115,59	149 595	102 743	69
Total	1 460 837,68	1 511 502	1 385 009,68	1 371 079	140 423	10

L'augmentation des avoirs en or est liée à l'effet cumulé de l'appréciation du cours moyen de l'once d'or et de la hausse du volume du stock d'or qui est de 1 460 837,68 onces au 31 décembre 2021 contre 1 385 009,68 onces au 31 décembre 2020, suite aux achats d'or effectués sur la période.

Tableau de variation du stock d'or

(En millions de FCFA)

	31/12/2020	Variation				31/12/2021
		Achat (+)	Vente (-)	Transfert (+/-)	Réévaluation (+/-)	
Or en dépôt au Siège	118 509				5 356	123 865
Or en dépôt à la Banque de France	1 043 874				47 177	1 091 051
Or solde compte poids	59 101	76 327		-92 087	907	44 248
Or en cours de route	0				0	0
Or en dépôt à la BRI	149 595			-150 012	417	0
Or non alloué auprès de la BRI	0			242 099	10 239	252 338
Total	1 371 079	76 327	0	0	64 096	1 511 502

Note 7 – Avoirs sur le Fonds Monétaire International

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS. Elle se présente comme suit :

	31/12/21		31/12/20		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Position de réserve (*)	-1 118 209 937	-907 691	-1 045 183 950	-811 640	-96 051	-12
Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux	4 461 799 196	3 621 803	2 744 295 900	2 131 089	1 490 714	70
Total	3 343 589 259	2 714 112	1 699 111 950	1 319 449	1 394 663	106

(*) En conformité avec la situation publiée par le FMI.

• Position de réserve

La position de réserve s'analyse comme suit.

	31/12/21		31/12/20		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Quotas FMI	1 711 600 000	1 389 367	1 711 600 000	1 329 146	60 221	5
FMI, Compte N°1	-2 773 911 137	-2 162 623	-2 703 902 219	-2 228 313	65 690	-3
FMI, Compte Titres	-55 898 800	-43 580	-52 881 731	-43 580	0	0
Ajustement FMI compte N°1	(*)	-89 060	(*)	128 592	-217 652	-169
Ajustement FMI compte Titres	(**)	-1 795	(**)	2 515	-4 310	-171
Total	-1 118 209 937	-907 691	-1 045 183 950	-811 640	-96 051	-12

(*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte N°1 n'est pas associé au poste FMI Compte N°1 en DTS.

(**) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte Titres n'est pas associé au poste FMI Compte Titres en DTS.

La situation statistique de la position de réserve, tenant compte des avoirs exclus, se présente comme suit.

	31/12/21		31/12/20		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Position de réserve	-1 118 209 937	-907 692	-1 045 183 950	-811 640	-96 052	-12
Avoirs exclus (*)	1 376 935 584	1 117 708	1 294 515 000	1 005 258	112 450	11
Ajustement FMI compte N°1	-109 715 052	(**)	165 594 362	(**)		
Ajustement FMI compte Titres	-2 210 936	(**)	3 238 621	(**)		
Situation statistique (***)	146 799 659	210 016	418 164 033	193 618	16 398	8

(*) Il s'agit du Mécanisme Elargi de Crédit (MEC), de l'Accord de confirmation (SBA) et de l'Instrument de Financement Rapide (IFR) accordés aux Etats de l'Union en contrepartie des avoirs en FCFA du Fonds dans les livres de la Banque

(**) Les ajustements FMI compte n°1 et FMI compte titres en FCFA sont inclus dans la position de réserve

(***) Conformément aux retraitements statistiques effectués par le FMI.

- **Avoirs en DTS**

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit.

	31/12/21		31/12/20		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
DTS détenus	4 396 918 769	3 569 137	2 679 456 107	2 080 737	1 488 400	72
BCEAO, son compte au FMI	64 880 427	52 666	64 839 793	50 352	2 314	5
Total	4 461 799 196	3 621 803	2 744 295 900	2 131 089	1 490 714	70

L'accroissement des DTS détenus résulte principalement de l'incidence de l'allocation générale de DTS du 23 août 2021 du FMI en faveur des Etats membres pour une valeur globale de 1 640 491 621 DTS, soit 1 331 646 millions de FCFA

Note 8 – Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants, les billets étrangers, les titres en devises et les créances rattachées.

La rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Compte d'opérations (Trésor français)*	0	6 155 941	-6 155 941	-100
Correspondants et dépôts	3 880 313	698 902	3 181 411	455
Billets étrangers	18 662	17 122	1 540	9
Portefeuille de titres	4 775 856	1 132 925	3 642 931	322
Créances rattachées (intérêts courus)	19 856	19 929	-73	0
Total	8 694 687	8 024 819	669 868	8

* Conformément aux décisions des Organes de l'Union, le compte d'opérations a été clôturé.

- **Correspondants et dépôts**

Ce poste s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Correspondants étrangers				
▪ compte ordinaire à la Banque de France	339 772	147 411	192 361	130
▪ comptes ordinaires chez les autres correspondants	3 540 541	332 238	3 208 303	966
Dépôts et prêts interbancaires	0	219 253	-219 253	-100
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	4 758	4 552	206	5
Total montants bruts (1)	3 885 071	703 454	3 181 617	452
Dépréciation (2)	-4 758	-4 552	-206	5
Montants nets (1) - (2)	3 880 313	698 902	3 181 411	455

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès de la Banque de France ou des autres correspondants. Les dépôts et prêts interbancaires en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme.

Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est défini en référence au DTS.

Le mécanisme multilatéral de compensation ayant été définitivement clôturé en 2010, comme convenu lors de la 38^{ème} réunion du Comité des Gouverneurs qui s'est tenue à Banjul le 29 juillet 2010, la créance concernée a été dépréciée en totalité. Les variations du solde résultent de l'effet des réévaluations de change périodiques.

- **Billets étrangers**

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devise se présente comme suit.



	31/12/21		31/12/20		Variation	
	Montants en devises	Contrevaieur (en millions de F CFA)	Montants en devises	Contrevaieur (en millions de F CFA)	en millions de FCFA	%
EUR	18 962 190,4	12 438	18 067 303,0	11 851	587	5
USD	9 450 581,0	5 473	8 567 957,0	4 580	893	19
CHF	746 460,0	474	720 540,0	438	36	8
GBP	354 105,0	277	346 075,0	253	24	9
Total		18 662		17 122	1 540	9

• **Portefeuille de titres**

Le portefeuille de titres est constitué par des bons du trésor et des obligations. Il s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Titres en devises (1)	4 464 321	849 277	3 615 044	426
Correction de valeur (2)*	-1 852	-6 070	4 218	-69
Sous-total (3) = (1) – (2)	4 462 469	843 207	3 619 262	429
Parts de fonds commun de placement détenues (4)	313 387	289 718	23 669	8
Total = (3) + (4)	4 775 856	1 132 925	3 642 931	322

* Cf. Notes 2.12 et 29

→ **Titres en devises**

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres évalués en juste valeur par le résultat et de titres évalués au coût amorti. Les titres en devises s'analysent comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Titres en devises détenus évalués à la juste valeur par le résultat	992 309	79 181	913 128	1 153
Titres en devises détenus évalués au coût amorti	3 472 012	770 096	2 701 916	351
Correction de valeur *	-1 852	-6 070	4 218	-69
Total	4 462 469	843 207	3 619 262	429

* Cf. Notes 2.12 et 29

✓ Titres en devises détenus évalués à la juste valeur par le résultat

a) Ventilation par catégorie de titres

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Bons du trésor et valeurs assimilées	986 301	72 264	914 037	1 265
Obligations	6 008	6 917	-909	-13
Total	992 309	79 181	913 128	1 153

b) Ventilation par devises

(en millions de FCFA)

	31/12/2021		31/12/2020		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	1 369 478 475,97	898 319	0,00	0	898 319
USD	162 287 027,71	93 990	148 124 087,37	79 181	14 809
Autres	-	-	-	-	-
Total	-	992 309	-	79 181	913 128

c) Ventilation selon le mode de valorisation

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Titres en devises cotés	992 309	79 181	913 128	1 153
Total	992 309	79 181	913 128	1 153

d) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Etats	986 301	72 264	914 037	1265
Institutions monétaires	6 008	6 917	-909	-13
Total	992 309	79 181	913 128	1153



✓ **Titres en devises évalués au coût amorti**

a) Ventilation par catégorie de titres

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Bons de Trésors et valeurs assimilées	3 472 012	770 096	2 701 916	351
Total	3 472 012	770 096	2 701 916	351

b) Ventilation par devise

(en millions de FCFA)

	31/12/21		31/12/20		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	5 293 047 353,38	3 472 012	1 174 003 007,26	770 096	2 701 916
Total	5 293 047 353,38	3 472 012	1 174 003 007,26	770 096	2 701 916

c) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(en millions de FCFA)

	31/12/21		31/12/20		Variation	%
	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille		
Etats	3 472 012	100%	770 096	100%	2 701 916	351
Total	3 472 012		770 096		2 701 916	351

d) Ventilation selon la durée résiduelle des titres

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
≤ 1 an	216 694	199 613	17 081	9
> 1 an et ≤ 5 ans	347 413	570 483	-223 070	-39
> 5 ans	2 907 905	0	2 907 905	-
Total	3 472 012	770 096	2 701 916	351

→ **Parts de fonds commun de placement détenues**

La BCEAO a souscrit à des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP K, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). En outre, l'Institut d'émission a adhéré au Fonds RAMP (Reserves Advisory Management Program) géré par la Banque Mondiale. Le montant de ces parts a évolué comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Parts de Fonds Commun de Placement évalués à la juste valeur par le résultat - BISIP K	187 392	173 321	14 071	8
Parts de Fonds Commun de Placement évalués à la juste valeur par le résultat - RAMP	125 995	116 397	9 598	8
Total	313 387	289 718	23 669	8

• **Créances rattachées**

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Créances rattachées au compte d'opérations	0	9 217	-9 217	-100
Créances rattachées aux comptes de correspondants et dépôts	3 755	114	3 641	3 194
Créances rattachées au portefeuille de titres	16 101	10 598	5 503	52
Total	19 856	19 929	-73	0

Note 9 – Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend essentiellement, les encours des interventions, en FCFA, de la Banque au titre du prêt marginal, ceux liés à la prise en pension de titres dans le cadre des opérations d'open market sur le marché monétaire ainsi que les créances rattachées. Elle se présente comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Effets pris en pension sur le guichet du prêt marginal	115 561	96 300	19 261	20
Effets pris en pension au marché monétaire	6 194 661	5 701 954	492 707	9
Créances rattachées (intérêts courus)	2 725	1 101	1 624	148
Total	6 312 947	5 799 355	513 592	9



Les concours aux établissements de crédit sont systématiquement garantis par des collatéraux couvrant intégralement les montants transigés (cf. Note 28).

Note 10 – Créances sur les Trésors Nationaux

Cette rubrique se décompose comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Découverts statutaires consolidés	217 971	218 750	-779	0
Concours adossés aux allocations de DTS	1 312 536	14 437	1 298 099	8 991
Autres créances sur les Trésors Nationaux	242 288	247 170	-4 882	-2
Créances rattachées	0	3 250	-3 250	-100
Total	1 772 795	483 607	1 289 188	267

La hausse des concours adossés aux allocations de DTS (cf. Note 2.15) s'explique par l'effet contrasté des ressources issues de l'allocation générale de DTS en faveur des Etats, par le FMI, en août 2021, et les règlements effectués par les Etats membres sur la période sous revue.

Les créances rattachées se rapportent à l'encours de découverts statutaires consolidés.

Par ailleurs, l'actualisation annuelle des analyses a confirmé que le risque de crédit sur ces actifs financiers est négligeable. En conséquence, aucune correction de valeur pour dépréciation n'est jugée nécessaire à la date d'arrêt.

Note 11 – Opérations pour compte des Trésors Nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI. Elle est constituée de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), de la Facilité de Crédit Rapide (FCR), du Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC), de l'Instrument de Financement Rapide (IFR), de l'Accord de Confirmation (SBA) et de la Facilité de Crédit de Confirmation (SCF).

Les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et leurs contreparties figurent, selon leur nature, au passif au niveau des engagements envers le FMI ou dans le compte FMI n°1. Ils se détaillent ainsi qu'il suit.



(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	574 363	585 106	-10 743	-2
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	1 257 450	1 318 321	-60 871	-5
Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC)	439 252	450 075	-10 823	-2
Instrument de Financement Rapide (IFR)	598 795	598 795	0	0
Accord de Confirmation (SBA)	67 024	0	67 024	-
Facilité de Crédit de Confirmation (SCF)	33 473	0	33 473	-
Total	2 970 357	2 952 297	18 060	1

Les variations de l'exercice s'expliquent par les opérations ci-après.

(en millions de FCFA)

	FCR	FEC	MEDC	IFR	SBA	SCF	Total
Solde au 31/12/20	585 106	1 318 321	450 075	598 795	0	0	2 952 297
Tirages (+)	11 076	63 278	0	0	67 024	33 473	174 851
Remboursements (-)	17 985	74 620	10 823	0	0	0	103 428
Autres (+/-)	-3 834	-49 529	0	0	0	0	-53 363
Solde au 31/12/21	574 363	1 257 450	439 252	598 795	67 024	33 473	2 970 357

Note 12 – Autres investissements financiers

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Titres de participation évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	459 173	430 884	28 289	7
Montant nets	459 173	430 884	28 289	7

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit.



(en millions de FCFA)

	31/12/20	Variation			31/12/21	% de détention
		Acquisition (+)	Cession (-)	Ecart de réévaluation (+/-)		
BOAD	415 890			27 026	442 916	46,86%
SWIFT	265	458		-86	637	0,09%
GIM UEMOA	8 072			723	8 795	50,35%
La Banque Agricole (ex-CNCAS)	1 685			-376	1 309	5,56%
AFREXIM BANK	3 704			495	4 199	0,24%
AFRICA50 DEVELOPPEMENT DE PROJETS	80			-12	68	0,53%
AFRICA50 FINANCEMENT DE PROJETS	1 160			71	1 231	0,57%
ICADE	28			-10	18	0,00%
Total	430 884	458	0	27 831	459 173	

Note 13 – Biens immobiliers de placement et autres immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Biens immobiliers de placement	2 965	3 191	-226	-7
Autres immobilisations	487 573	494 728	-7 155	-1
Total	490 538	497 919	-7 381	-1

- **Biens immobiliers de placement**

La BCEAO détient deux (2) immeubles de placement au 31 décembre 2021. Les mouvements de ce poste se détaillent comme suit.

✓ *Valeurs brutes*

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Valeur brute au 31 décembre 2020	22 699
Entrées	-
Sorties	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	
Valeur brute au 31 décembre 2021	22 699

✓ *Cumul des amortissements*

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Cumul des amortissements au 31 décembre 2020	19 508
Amortissements de l'exercice	229
Amortissements liés aux éléments sortis	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-3
Cumul des amortissements au 31 décembre 2021	19 734

✓ *Valeurs nettes comptables*

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	3 191
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	2 965

Au 31 décembre 2021, au regard des avantages économiques futurs attendus, notamment les projections des entrées nettes de trésorerie associées à chacun des immeubles de placement, leur valeur recouvrable respective étant supérieure à leur valeur nette comptable, aucune dépréciation d'actif n'est constatée.

La valeur de marché des immeubles de placement de la BCEAO, à dire d'expert, est estimée à 8 368 millions de F CFA.

- **Autres immobilisations**

Ce poste se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Immobilisations incorporelles	812	170	642	378
Autres immobilisations corporelles	444 318	453 679	-9 361	-2
Avances et acomptes versés sur immobilisations	42 443	40 879	1 564	4
Total	487 573	494 728	-7 155	-1

→ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels. Les mouvements de ce poste au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit.



✓ Valeurs brutes

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Valeur brute au 31 décembre 2020	9 110
Entrées	839
Sorties	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0
Valeur brute au 31 décembre 2021	9 949

✓ Cumul des amortissements et des provisions

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2020	8 940
Amortissements de l'exercice	197
Amortissements liés aux éléments sortis	0
Ajustement des provisions	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2021	9 137

✓ Valeurs nettes comptables

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	170
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	812

→ **Autres immobilisations corporelles**

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants.

(en millions de FCFA)

	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables	Variation	%
	Au 31/12/21	Au 31/12/20		
Terrains	195 781	195 769	12	0
Constructions	227 764	237 185	-9 421	-4
Matériel et mobilier	8 889	9 758	-869	-9
Matériel de transport	2 437	1 525	912	60
Patrimoine artistique	9 447	9 442	5	0
Total	444 318	453 679	-9 361	-2

Les mouvements au 31 décembre 2021 des autres immobilisations corporelles se détaillent comme suit.

✓ Valeurs brutes

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2020	195 769	625 768	61 422	7 923	9 442	900 324
Entrées	-	40 303	2 333	1 338	3	43 977
Sorties	-	-	-3 963	-771	-	-4 734
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	12	-37 208	13	81	2	-37 100
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	195 781	628 863	59 805	8 571	9 447	902 467

✓ Cumul des amortissements et des provisions

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2020	-	388 583	51 664	6 398	-	446 645
Amortissements de l'exercice	-	12 516	3 201	507	-	16 224
Amortissements liés aux éléments sortis	-	-	-3 958	-771	-	-4 729
Ajustement des provisions	-	-	-	-	-	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-	-	9	-	-	9
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2021	-	401 099	50 916	6 134	-	458 149

✓ Valeurs nettes comptables

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2020	195 769	237 185	9 758	1 525	9 442	453 679
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2021	195 781	227 764	8 889	2 437	9 447	444 318

→ Avances et acomptes versés sur immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	42	1	41	4 100
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	42 401	40 878	1 523	4
Total	42 443	40 879	1 564	4

Note 14 – Autres actifs

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Prêts au Personnel	45 924	50 739	-4 815	-9
Dépôts et cautionnements	108	88	20	23
Produits divers à encaisser	1 703	1 974	-271	-14
Stocks de matériel d'émission	11 254	14 753	-3 499	-24
Valeurs à l'encaissement	1 142	2 793	-1 651	-59
Compensation	4 325	0	4 325	-
Opérations à régulariser Actif	527	553	-26	-5
Dépenses d'investissement à classer	20 804	3 806	16 998	447
Autres comptes d'ordre	24 065	9 071	14 994	165
Total montants bruts (1)	109 852	83 777	26 075	31
<i>Provisions (2)</i>	<i>-1 494</i>	<i>-1 494</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Montants nets (1) - (2)	108 358	82 283	26 075	32

Les **prêts au personnel** sont constitués des sommes prêtées par la Banque Centrale à ses agents.

Les **produits divers à encaisser** correspondent principalement aux produits sur activités STAR-UEMOA et SICA-UEMOA non encore perçus à la date d'arrêté.

Le **stock de matériel d'émission** est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les **valeurs à l'encaissement** sont des valeurs reçues par la BCEAO dont elle se charge du recouvrement.

Les **opérations à régulariser Actif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon définitive dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **dépenses d'investissement à classer** portent sur diverses acquisitions d'éléments d'actifs dont le processus d'immobilisations n'a pas encore abouti à la date d'arrêté des comptes. Ce compte est soldé au fur et à mesure de l'immatriculation des biens reçus.

Les provisions constituées se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/21
Provisions pour dépréciation des comptes de stocks d'ouvrages, fournitures et pièces de rechange	1 494	0	0	1 494
Total	1 494	0	0	1 494

Bilan Passif et capitaux propres

Note 15 – Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Billets en circulation	10 193 295	9 016 181	1 177 114	13
Monnaies en circulation	213 444	199 574	13 870	7
Total	10 406 739	9 215 755	1 190 984	13

Note 16 – Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes de l'Union, des établissements de crédit (banques et établissements financiers), des Trésors Nationaux et autres comptes publics ainsi que de divers autres titulaires. Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Banques et Institutions étrangères	150 251	177 376	-27 125	-15
Banques et Institutions communes de l'Union	518 543	674 182	-155 639	-23
Banques inscrites dans les Etats	4 265 482	2 809 253	1 456 229	52
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	5 674	7 400	-1 726	-23
Trésors Nationaux et autres comptes publics	2 277 428	2 046 271	231 157	11
Autres comptes de dépôts	70 154	233 769	-163 615	-70
Total	7 287 532	5 948 251	1 339 281	23

Les soldes s'analysent comme suit :



a) Banques et Institutions étrangères

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Comptes courants ordinaires	138 907	170 194	-31 287	-18
FMI Compte N°2	777	868	-91	-10
Dépôts	10 567	6 314	4 253	67
Dettes rattachées (intérêts courus)	0	0	0	-
Total	150 251	177 376	-27 125	-15

b) Banques et institutions communes de l'Union

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
BOAD, divers comptes de dépôts	196 778	418 007	-221 229	-53
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	22 535	24 142	-1 607	-7
Autres Institutions communes	299 120	231 937	67 183	29
Dettes rattachées (intérêts courus)	110	96	14	15
Total	518 543	674 182	-155 639	-23

c) Banques et Etablissements Financiers, Trésors Nationaux et autres comptables publics

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Banques inscrites dans les Etats	4 265 482	2 809 253	1 456 229	52
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	5 674	7 400	-1 726	-23
<i>Sous-total (1)</i>	<i>4 271 156</i>	<i>2 816 653</i>	<i>1 454 503</i>	<i>52</i>
Trésors Nationaux et autres comptables publics	2 274 490	2 043 932	230 558	11
Dettes rattachées (intérêts courus)	2 938	2 339	599	26
<i>Sous-total (2)</i>	<i>2 277 428</i>	<i>2 046 271</i>	<i>231 157</i>	<i>11</i>
Total (1) + (2)	6 548 584	4 862 924	1 685 660	35



d) Autres comptes de dépôts

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Dépôts divers (organismes publics)	53 728	216 714	-162 986	-75
Autres dépôts	16 426	17 055	-629	-4
Total	70 154	233 769	-163 615	-70

Note 17 – Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA), à exécuter ou à régulariser par la BCEAO. Cette rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Transferts UMOA/Extérieur émis	14 906	4	14 902	372 550
Transferts Extérieur/UMOA reçus	0	3 286	-3 286	-100
Dispositions intra UMOA (entre pays de l'UMOA)	4 077	10	4 067	40 670
Total	18 983	3 300	15 683	475

Note 18 – Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Correspondants créditeurs	0	0	0	-
Dettes rattachées/Correspondants créditeurs	91	91	0	0
Autres emprunts	8 869	8 629	240	3
Total	8 960	8 720	240	3

Les engagements en monnaies étrangères sont constitués essentiellement des autres emprunts, notamment les sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du financement de l'implémentation des systèmes et moyens de paiement.



Note 19 – Engagements envers le Fonds Monétaire International

Le traitement comptable des engagements envers le FMI a été développé dans la note n° 2.10.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
DTS alloués	1 996 208	635 757	1 360 451	214
Dettes rattachées aux allocations de DTS	183	110	73	66
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	1 273 665	1 286 742	-13 077	-1
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	570 058	550 918	19 140	3
Facilité de Crédit de Confirmation (SCF)	34 986		34 986	-
Total	3 875 100	2 473 527	1 401 573	57

La hausse enregistrée résulte de l'effet contrasté des tirages nets et de la dépréciation du DTS.

Note 20 – Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Fonds de Stabilité Financière	67 818	67 818	0	0
Créditeurs divers Etats	88 188	73 135	15 053	21
Opérations à régulariser Passif	5 758	3 540	2 218	63
Versements restant à effectuer sur titre de participation	14 120	20 400	-6 280	-31
Comptes de passage	55 092	35 493	19 599	55
Autres comptes d'ordre	27 967	35 240	-7 273	-21
Total	258 943	235 626	23 317	10

Le **Fonds de Stabilité Financière**, ouvert dans les livres de la BCEAO, est destiné à apporter une assistance d'urgence aux Etats membres et à soutenir le développement harmonieux du marché financier régional.



Les **Créditeurs Divers Etats** sont constitués des sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les **Opérations à régulariser Passif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon définitive dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **versements restant à effectuer sur titres de participation** représentent la quote-part non encore versée de capital appelé par les entités dans lesquelles la BCEAO détient des actions, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Les versements sont effectués conformément aux échéanciers convenus avec les entités concernées.

Les **comptes de passage** sont des comptes d'attente qui enregistrent les opérations en transit d'une application à une autre dans le cadre de leur traitement.

Note 21 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent le traitement des avantages du personnel (Cf. Note 2.25) au titre :

- des avantages postérieurs à l'emploi caractérisés par les indemnités de départ à la retraite normale et anticipée du personnel ;
- des avantages à long terme représentés par les médailles de travail.

Ces provisions se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/20	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/21
Provisions pour engagements de retraite	65 889	7 493	9 231	64 151
Provisions pour gratification pour médailles du travail	10 133	0	457	9 676
Total	76 022	7 493	9 688	73 827

Les provisions pour engagements de retraite se détaillent comme suit.

(en millions de FCFA)

Provision pour engagements de retraite au 31 décembre 2020	65 889
Coûts des services rendus au cours de l'année (+)	3 692
Intérêts générés au cours de l'année (+)	3 801
Autres mouvements (+/-)	-6 892
Ecarts actuariels (+/-)	-2 339
Provision pour engagements de retraite au 31 décembre 2021	64 151



Note 22 : Réserve de réévaluation des devises

La situation de la réserve de réévaluation des devises (Cf. 2.26) se présente comme suit.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/20	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/21
Réserve de réévaluation des devises	108 703	0	0	108 703

Note 23 : Réserve de réévaluation des instruments financiers

Le solde de la réserve de réévaluation des instruments financiers (Cf. 2.26) a évolué comme suit.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/20	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/21
Réserve de réévaluation des instruments financiers	93 583	6 431	-12 687	87 327

La réserve de réévaluation des instruments financiers a été dotée par affectation du résultat de l'exercice 2020, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 22 mars 2021. Par ailleurs, un prélèvement de 12 687 millions (cf. Note 30) a été effectué sur ladite réserve pour couvrir, à due concurrence, du résultat net latent déficitaire sur l'évaluation du portefeuille de titres en devises au titre de l'exercice 2021.



Note 24 – Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation
Capital social	134 120	134 120	0
Prime d'adhésion	43 587	43 587	0
Réserve statutaire	67 060	67 060	0
Réserve Générale	304 856	304 856	0
Autres Réserves	86 653	86 653	0
Réserve de réévaluation Or	1 012 179	948 083	64 096
Réserve pour Risques de Refinancement	248 662	218 855	29 807
Réserve spéciale Réévaluation Devises 12/01/94	18 900	18 900	0
Réserve spéciale Réévaluation Or 12/01/94	77 234	77 234	0
Réserve de réévaluation Immeubles	477 935	477 935	0
Écart de réévaluation des autres immobilisations	9 078	9 078	0
Réserves pour risques bancaires généraux	48 000	48 000	0
Ecart actuariels au titre du régime à prestations définies	4 341	2 002	2 339
Autres éléments du résultat global imputés en capitaux propres	320 435	292 604	27 831
Report à nouveau	0	0	0
Total	2 853 040	2 728 967	124 073

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales par les huit Etats membres.

La réserve pour risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale (Cf. Note 2.26). La réserve de réévaluation Or enregistre les écarts de réévaluation du stock d'or monétaire de la Banque.

La réserve pour risques de refinancement a été dotée par affectation du résultat de l'exercice 2020, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 22 mars 2021.



Note 25 – Ventilation de l'actif et du passif par monnaie^(*)

Au 31 décembre 2021, la ventilation de l'actif et du passif par monnaie se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

ACTIF	Notes	EURO	USD	DTS	AUTRES DEISES	CFA	TOTAL
AVOIRS EN OR	6	0	1 511 502	0	0	0	1 511 502
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	7	0	0	2 714 112	0	0	2 714 112
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	8	7 822 568	526 604	0	325 659	19 856	8 694 687
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	9	0	0	0	0	6 312 947	6 312 947
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	10	0	0	0	0	1 772 795	1 772 795
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	11	0	0	0	0	2 970 357	2 970 357
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	12	18	5 499	0	0	453 656	459 173
BIENS IMMOBILIERES DE PLACEMENT (**)	13	0	0	0	0	2 965	2 965
IMMOBILISATIONS (**)	13	0	0	0	0	487 573	487 573
ACTIF DIVERS	14	0	1	0	0	108 357	108 358
TOTAL (1)		7 822 586	2 043 606	2 714 112	325 659	12 128 506	25 034 469

PASSIF	Notes	EURO	USD	DTS	AUTRES DEISES	CFA	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	15	0	0	0	0	10 406 739	10 406 739
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	16	939	10 523	0	0	7 276 070	7 287 532
TRANSFERTS A EXECUTER	17	0	0	0	0	18 983	18 983
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	18	1	289	8 551	0	119	8 960
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	19	0	0	3 875 100	0	0	3 875 100
PASSIF DIVERS		0	0	0	0	3 437 155	3 437 155
TOTAL (2)		940	10 812	3 883 651	0	21 139 066	25 034 469
ECART (1 - 2)		7 821 646	2 032 794	-1 169 539	325 659	-9 010 560	0

(*) Il s'agit d'une ventilation par devise d'origine des opérations ou transactions et non d'une ventilation en actifs et passifs monétaires

(**) Il s'agit d'actifs physiques

Note 26 – Ventilation de l'actif et du passif par zone géographique des contreparties

Au 31 décembre 2021, la ventilation de l'actif et du passif par zone géographique des contreparties se présente comme suit :

(en millions de FCFA)

ACTIF	Notes	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
AVOIRS EN OR (*)	6	1 387 637	0	0	123 865	1 511 502
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (*)	7	0	2 714 112	0	0	2 714 112
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES (*)	8	8 363 242	220 100	92 466	18 879	8 694 687
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	9	0	0	0	6 312 947	6 312 947
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	10	0	0	0	1 772 795	1 772 795
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	11	0	0	0	2 970 357	2 970 357
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	12	655	0	0	458 518	459 173
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	13	245	0	0	2 720	2 965
IMMOBILISATIONS	13	0	0	0	487 573	487 573
ACTIF DIVERS	14	0	0	0	108 358	108 358
TOTAL (1)		9 751 779	2 934 212	92 466	12 256 012	25 034 469

PASSIF	Notes	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	15	0	0	0	10 406 739	10 406 739
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	16		778	0	7 286 754	7 287 532
TRANSFERTS A EXECUTER	17	0	0	0	18 983	18 983
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES (*)	18	377	4 045	0	4 538	8 960
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (*)	19	0	3 875 100	0	0	3 875 100
PASSIF DIVERS		0	0	0	3 437 155	3 437 155
TOTAL (2)		377	3 879 923	0	21 154 169	25 034 469

ECART (1 - 2)		9 751 402	-945 711	92 466	-8 898 157	0
----------------------	--	------------------	-----------------	---------------	-------------------	----------



Note 27 – Ventilation de l’actif et du passif par échéance

Au 31 décembre 2021, la ventilation de l'actif et du passif par échéance se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

ACTIF	Notes	0 – 1 mois	1 – 6 mois	6 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
AVOIRS EN OR	6	1 511 502	0	0	0	1 511 502
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	7	2 714 112	0	0	0	2 714 112
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	8	4 704 361	206 778	216 695	3 566 853	8 694 687
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	9	6 312 947	0	0	0	6 312 947
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	10	0	0	0	1 772 795	1 772 795
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	11	0	16 640	33 852	2 919 865	2 970 357
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	12	0	0	0	459 173	459 173
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	13	0	0	0	2 965	2 965
IMMOBILISATIONS	13	0	0	0	487 573	487 573
ACTIF DIVERS	14	14 018	4 159	45 299	44 882	108 358
TOTAL (1)		15 256 940	227 577	295 846	9 254 106	25 034 469

PASSIF	Notes	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
BILLETTS ET MONNAIES EN CIRCULATION	15	10 406 739	0	0	0	10 406 739
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	16	7 287 532	0	0	0	7 287 532
TRANSFERTS A EXECUTER	17	18 983	0	0	0	18 983
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	18	290	90	0	8 580	8 960
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	19	0	16 640	33 852	3 824 608	3 875 100
PASSIF DIVERS		0	11 622	0	3 425 533	3 437 155
TOTAL (2)		17 713 544	28 352	33 852	7 258 721	25 034 469
ECART (1 - 2)		-2 456 604	199 225	261 994	1 995 385	0

Note 28 – Engagements hors bilan

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation
Opérations de change au comptant en FCFA	1 286	15 980	-14 694
Opérations de change au comptant en devises (achats)	4 586	49 803	-45 217
Opérations de change au comptant en devises (ventes)	3 305	71 800	-68 495
Engagements reçus sur prêts	35 280	34 626	654
Autres engagements donnés en devises	3	3	0
Autres engagements reçus en FCFA	11 726	17 178	-5 452
Participations à libérer en FCFA	387 896	387 896	0
Participations à libérer en devises	1 042	962	80
Valeurs reçues par la BCEAO, garantie refinancement	7 011 360	6 441 848	569 512

- **Engagements de change au comptant**

Il s'agit des engagements qui découlent des opérations d'achats et de ventes de devises pour lesquelles le dénouement est différé pour des raisons liées au délai d'usage (2 jours).

- **Autres engagements donnés**

Ils sont constitués des effets, titres, cautions et valeurs affectés en garantie au profit des tiers.

- **Autres engagements reçus**

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achats ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation
Cautions reçues en garantie	11 697	17 106	-5 409
Autres engagements reçus	29	72	-43
Total	11 726	17 178	-5 452



- **Participations à libérer**

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement en FCFA et Afreximbank en devises (1,8 million de dollars US depuis 2005).

- **Valeurs reçues par la BCEAO, garantie refinancement**

Il s'agit des valeurs reçues en garantie des refinancements des établissements de crédit dans le cadre des opérations d'injection de liquidités au guichet du prêt marginal et sur le marché monétaire (cf. Notes 2.14 et 9).

Note 29 – Dépréciation pour pertes de crédit attendues

Les dépréciations constatées en application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » se détaillent comme suit :

En millions de FCFA

	Dépréciations pour pertes de crédit attendues au 31/12/2020				Augmentation de l'exercice (+)				Diminution de l'exercice (-)				Dépréciations pour pertes de crédit attendues au 31/12/2021			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Avoirs en monnaies étrangères	6 070	0	0	6 070	3 032	0	0	3 032	7 250	0	0	7 250	1 852	0	0	1 852
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur les Trésors Nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres investissements financiers	0	0	181	181	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181	181
Autres actifs	0	0	14 724	14 724	0	0	47	47	0	0	24	24	0	0	14 747	14 747
Total	6 070	0	14 905	20 975	3 032	0	47	3 079	7 250	0	24	7 274	1 852	0	14 928	16 780



INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 30 – Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Produits d'intérêts	187 264	200 181	-12 917	-6
Produits sur avoirs extérieurs (1)+(2)	73 991	59 573	14 418	24
• Produits sur Compte d'Opérations et Autres avoirs en devises (1)	9 462	30 393	-20 931	-69
- Compte d'opérations	0	24 110	-24 110	-100
- Intérêts acquis sur comptes de correspondants et dépôts	3 569	0	3 569	-
- Intérêts sur avoirs en devises	5 893	6 283	-390	-6
* Produits reçus du FMI	1 479	2 842	-1 363	-48
* Produits en autres devises	4 414	3 441	973	28
• Produits sur portefeuille de titres (2)	64 529	29 180	35 349	121
- Intérêts sur bons du Trésor évalués au coût	16 245	19 165	-2 920	-15
- Intérêts sur obligations évalués au coût	0	0	0	-
- Intérêts sur bons du Trésor évalués à la juste valeur par le résultat	13 293	1 538	11 755	764
- Intérêts sur obligations évaluées à la juste valeur par le résultat	56	208	-152	-73
- Profits latents sur bons du Trésor	34 131	1 862	32 269	1 733
- Profits latents sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	20	222	-202	-91
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	784	6 185	-5 401	-87
- Produits sur bons de trésor et val. Assimilées évalués à la JVOCI	0	0	0	-
- Gains sur parts de Fonds Commun de Placement	0	0	0	-
• Produits sur opérations de crédit	113 273	140 608	-27 335	-19
- Refinancement	105 351	132 465	-27 114	-20
- Consolidation concours statutaires et autres créances financières	6 936	7 011	-75	-1
- Pénalités sur Réserves obligatoires	389	624	-235	-38
- Intérêts acquis sur concours adossés aux allocations de DTS	597	508	89	18
Charges d'intérêts	68 984	14 970	54 014	361
• Intérêts versés à la clientèle	11 925	10 523	1 402	13
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	11 300	9 903	1 397	14
- Intérêts versés aux autres Organismes	625	620	5	1
• Intérêts versés au FMI & autres correspondants	5 785	2 301	3 484	151
- Intérêts versés au FMI	607	1 339	-732	-55
- Intérêts versés aux autres correspondants	5 178	962	4 216	438
• Charges sur portefeuille de titres	51 274	2 146	49 128	2 289
- Charges sur bons du trésor évalués à la juste valeur par le résultat	2 451	51	2 400	4 706
- Pertes latentes sur bons du Trésor évalués à la juste valeur par le résultat	46 229	1 350	44 879	3 324
- Pertes latentes sur parts de Fonds Commun de Placement	1 290	314	976	311
- Pertes latentes sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	103	174	-71	-41
- Charges sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	961	0	961	-
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	240	257	-17	-7
Résultat net d'intérêts	118 280	185 211	-66 931	-36

Le résultat net sur le portefeuille de titres, au 31 décembre 2021, s'analyse comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
• Produits réalisés sur portefeuille de titres (1)	29 594	20 911	8 683	42
- Intérêts sur bons du Trésor évalués au coût	16 245	19 165	-2 920	-15
- Intérêts sur obligations évalués au coût	0	0	0	-
- Intérêts sur bons du Trésor évalués à la juste valeur par le résultat	13 293	1 538	11 755	764
- Intérêts sur obligations évaluées à la juste valeur par le résultat	56	208	-152	-73
- Produits sur bons de trésor et val. Assimilées évalués à la JVOCI	0	0	0	#DIV/0 !
- Gains sur parts de Fonds Commun de Placement	0	0	0	#DIV/0 !
• Charges réalisées sur portefeuille de titres (2)	3 652	308	3 344	1 086
- Charges sur bons du trésor évalués à la juste valeur par le résultat	2 451	51	2 400	4 706
- Charges sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	961	0	961	-
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	240	257	-17	-7
Résultat net réalisé sur portefeuille de titres (3) = (1) – (2)	25 942	20 603	5 339	26
• Produits latents sur portefeuille de titres (4)	34 935	8 269	26 666	322
- Profits latents sur bons du Trésor	34 131	1 862	32 269	1 733
- Profits latents sur obligations évaluées à la juste valeur par le résultat	20	222	-202	-91
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	784	6 185	-5 401	-87
• Charges latentes sur portefeuille de titres (5)	47 622	1 838	45 784	2 491
- Pertes latentes sur bons du Trésor évalués à la juste valeur par le résultat	46 229	1 350	44 879	3 324
- Pertes latentes sur parts de Fonds Commun de Placement	1 290	314	976	311
- Pertes latentes sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	103	174	-71	-41
Résultat net latent sur portefeuille de titres (6) = (4) – (5)	-12 687	6 431	-19 118	-297
Résultat net sur portefeuille de titres (3) – (6)	13 255	27 034	-13 779	-51

Note 31 – Résultat net de change

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Produits sur opérations de change (+)	364 521	474 167	-109 646	-23
Charges sur opérations de change (-)	348 139	471 576	-123 437	-26
Total	16 382	2 591	13 791	532

→ Le résultat net de change s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Résultat net réalisé de change	3 405	5 148	-1 743	-34
Résultat net latent de change	12 977	-2 557	15 534	608
Total	16 382	2 591	13 791	532

→ Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Gains réalisés sur opérations de change	16 985	24 237	-7 252	-30
Gains latents sur opérations en devises	347 536	449 930	-102 394	-23
Total	364 521	474 167	-109 646	-23

→ Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Pertes réalisées sur opérations de change	13 580	19 089	-5 509	-29
Pertes latentes sur opérations en devises	334 559	452 487	-117 928	-26
Total	348 139	471 576	-123 437	-26

Les gains et les pertes de réévaluation résultent de l'impact de l'évolution des cours des devises sur les positions de change constatées à la fin de chaque période mensuelle.



Note 32 – Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Produits divers	9 157	7 006	2 151	31
Intérêts acquis sur les prêts au Personnel	487	525	-38	-7
Produits exceptionnels	11	17	-6	-35
Total	9 655	7 548	2 107	28

Note 33 – Entretien de la circulation fiduciaire

Les dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Achat de signes monétaires	38 200	36 986	1 214	3
Variation de stocks de signes monétaires	3 500	1 742	1 758	101
Assurance de signes monétaires	472	239	233	97
Transport de signes monétaires	7 868	8 019	-151	-2
Total	50 040	46 986	3 054	6

Note 34 – Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Dépenses des Organes de l'UMOA	834	810	24	3
Dépenses de Personnel	91 935	92 026	-91	0
Impôts et taxes non recouvrables	208	195	13	7
Travaux et services extérieurs	19 245	19 168	77	0
Transports et déplacements	1 288	1 453	-165	-11
Frais divers de gestion	5 125	5 139	-14	0
Frais de représentation	106	99	7	7
Total	118 741	118 890	-149	0

Les dépenses de personnel se composent des rémunérations, allocations familiales, charges sociales, frais médicaux ainsi que des œuvres sociales.

Note 35 – Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Charges exceptionnelles	4	21	-17	-81
Total	4	21	-17	-81

Note 36 – Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/21	31/12/20	Variation	%
Dotations aux amortissements	16 650	18 903	-2 253	-12
Dotations aux provisions	10 572	13 559	-2 987	-22
Reprises de provisions	-7 731	-805	-6 926	860
Total	19 491	31 657	-12 166	-38

Les dotations aux amortissements sont relatives à la constatation de l'amodrissement de la valeur des immobilisations de la BCEAO au cours de l'exercice comptable conformément aux principes énoncés dans la note n° 2.17.



DIVERS

Note 37 - Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées :

- les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA ;
- les membres du Conseil d'Administration ;
- les membres du Comité de Politique Monétaire et des Conseils Nationaux de Crédit ;
- les membres du Comité d'Audit ;
- le haut management de l'Institution comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres responsables de direction.

Sous le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, les organes statutaires de la Banque Centrale sont :

- le Gouverneur ;
- le Comité de Politique Monétaire ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Comité d'Audit ;
- des Conseils Nationaux de Crédit (un dans chacun des Etats de l'Union).

Aucune transaction financière n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit, les membres du Comité d'Audit. Les membres des organes statutaires perçoivent des jetons de présence.

Quant aux responsables de de gouvernance et de direction de la BCEAO, ils bénéficient de prêts aux mêmes conditions que celles accordées aux membres du personnel.

Note 38 – Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2021, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'UMOA en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 21 décembre 2019 entre le Gouvernement de la République Française et les Gouvernements des Etats membres de l'UMOA.

Note 39 – Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture n'est intervenu et qui soit de nature à remettre en cause la fiabilité des informations contenues dans les comptes.





BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int